

GROUPE DE TRAVAIL

ECONOMIE

L'Agriculture

Lundi 20 Octobre 2008

Monsieur LESAFFRE ouvre la séance et indique que cette réunion sera consacrée au dossier de l'agriculture.

Il passe la parole à Monsieur DELBECQ, Directeur Général de Boulogne Développement.

Celui-ci décrit le rôle du SCOT en matière agricole. Il est divers :

- Le SCOT énonce des principes de développement.
- Il localise des espaces sur lesquels il intervient spécifiquement en matière d'agriculture.
- Le SCOT quantifie des surfaces de foncier pour l'agriculture, il régleme l'utilisation de l'espace en lien avec l'agriculture.
- Il propose des actions ultérieures, des politiques publiques à mettre en œuvre.

Les caractéristiques de l'agriculture boulonnaise : plus de la moitié de la superficie du territoire, soit 25.000 hectares, est dédiée à l'agriculture. Le cadre naturel est favorable à l'élevage, 6 hectares sur 10 y sont d'ailleurs dédiés.

A une question de Monsieur CAZIN, il est précisé que les sources mises en avant proviennent du recensement agricole qui date de 1999.

L'élevage est axé sur les bovins, les vaches laitières et les volailles, avec quelques particularités comme le cheval ou les ovins. La structure des exploitations est essentiellement individuelle à 80%, la main d'œuvre est généralement familiale, la taille de l'exploitation est d'une taille moyenne de 35 hectares alors qu'elle est de 51 hectares pour l'ensemble du Pas de Calais.

Selon Monsieur CAZIN, cette taille aurait évolué depuis pour parvenir aux alentours de 50 hectares notamment si on se contente de prendre en compte les exploitations professionnelles.

L'agriculture est une activité aux multiples dimensions, 900 personnes travaillent dans le secteur agricole en 1999, soit moins de 2% de la population active occupée, mais cela génère également des emplois indirects.

L'agriculture se diversifie et propose une offre touristique et également des ventes directes à la ferme. C'est un secteur qui subit des transformations importantes. En effet, un agriculteur sur trois seulement est remplacé, la population active ne cesse donc de décroître. Le nombre d'exploitations agricoles diminue, il était en 1979 de 1.460, il est en 2000 de 700. Il y a diminution des surfaces en herbe et augmentation des surfaces de culture de blé et de maïs.

Le monde agricole est-il menacé ? La surface agricole n'a cessé elle de diminuer ces 50 dernières années. Entre 1998 et 2005, 443 hectares ont été soustraits à l'agriculture, qui se décomposent en 135 hectares passés en milieu naturel, notamment en boisement et terrains de chasse, et 308 hectares qui ont été urbanisés. Ce sont les espaces ruraux qui ont été le plus artificialisés sur le territoire.

Les conséquences de cette urbanisation sont un mitage des terres qui s'intensifie. Il devient difficile de trouver suffisamment d'espaces pour le lisier, et il y a parfois des problèmes de cohabitation entre agriculteurs et néo-ruraux.

Après cet exposé, Monsieur LESAFFRE ouvre le débat sur les enjeux.

Madame GUERY souligne que les agriculteurs ont un rôle social à jouer dans la société. Dans le Boulonnais, seules 20% des terres ont un propriétaire et exploitant unique.

Madame GUERY souhaiterait connaître parmi les 308 hectares récemment urbanisés la part consacrée aux zones d'activités, celle aux zones d'habitat. Elle souligne également le problème posé par les installations classées qui génèrent des reculs par rapport aux habitations.

Monsieur HARLE demande combien il y aura de logements à construire dans les années à venir. Il est précisé que 4.300 logements seront à construire dans les 10 ans à venir.

Aux questions posées, Monsieur LESAFFRE indique que les activités ne consomment pas beaucoup de terrains dans l'arrondissement du Boulonnais.

Par contre, l'addition des consommations de terrains pour l'habitat représente une surface fort importante.

Sur les évolutions à venir en matière d'habitat, Monsieur DELBECQ indique que certaines choses sont faciles à prévoir comme l'augmentation de la décohabitation ou le solde naturel. En revanche, il est difficile de prévoir les densités qui seront utilisées dans le cadre des extensions urbaines futures. Il est également difficile de prévoir l'évolution des résidences secondaires, et l'attractivité de la Côte d'Opale par rapport aux zones de travail.

Il indique également qu'il y a possibilité de reconquérir des friches urbaines, ce qui amène à ne pas consommer de nouvelles zones agricoles.

Monsieur PENIGUEL estime qu'il faut avoir à la fois le souci de préserver les terres agricoles, mais de permettre également à chacun de construire sa maison. Dans sa commune, il y avait une carte communale, mais cela ne permettait pas de limiter la taille des parcelles, il est allé dans la région d'Angers pour voir comment la taille des parcelles pouvait être limitée dans les documents d'urbanisme.

Monsieur LESAFFRE insiste sur la nécessité de préserver les terres de qualité.

Monsieur HARLÉ souligne que certains habitants veulent construire sur 4.000 m².

Monsieur DELBECQ souligne que la maîtrise foncière publique est évidemment un bon moyen d'éviter des excès de ce genre.

Monsieur PLOUVIN souligne néanmoins que c'est un moyen très onéreux pour la collectivité publique, et que le moyen disposant du meilleur rapport qualité prix est la planification urbaine.

Monsieur FLAHAUT souligne que la plus grande incertitude en matière de prospective agricole est liée à une redéfinition possible de la politique agricole commune. Il pense que cette révision de politique toucherait davantage le Boulonnais que la moyenne du Nord-Pas-de-Calais. A l'instar des périmètres de sauvegarde des entreprises artisanales et commerciales, il devrait y avoir des périmètres de sauvegarde de l'agriculture.

Madame DELATTRE demande si l'on dispose de données sur les ventes à la ferme.

Monsieur LESAFFRE souligne qu'il n'y a pas de données disponibles, mais que ces ventes demeurent marginales par rapport à l'ensemble de la production. Cependant en périurbain, cela peut permettre d'équilibrer une exploitation.

Monsieur CAZIN indique que la main d'œuvre diminue car il y a une forte mécanisation de l'agriculture. Il regrette que dans certains villages, on continue à construire en linéaire. Les agriculteurs sont confrontés à des surfaces d'épandage insuffisantes, et ils pensent qu'il faut des outils directifs pour limiter la consommation de terres agricoles.

Madame CAGNARD regrette qu'il y ait de plus en plus de boisements.

Monsieur LESAFFRE indique que les réglementations ont abouti à ce que les propriétaires aient le sentiment d'être dépossédés, ce qui peut les conduire à ne plus relouer leur terre, et parfois à les boiser.

Monsieur CAZIN justifie ces dispositifs réglementaires protecteurs par les investissements que les agriculteurs sont amenés à réaliser pour mener à bien leur exploitation agricole.

Monsieur PENIGUEL regrette qu'aujourd'hui, il y ait des boisements réalisés dans des terres très fertiles.

Monsieur MAILLARD souligne pour sa part qu'il y a des boisements réalisés, ce qui parfois a pour conséquence un triplement du prix du terrain.

Monsieur BAILLY signale que le boisement peut être une ressource d'exploitation.

Monsieur PENIGUEL souhaite revenir sur la question relative à la culture biologique. Il fait part des difficultés auxquelles est confrontée la volaille de Licques. En effet, son prix est supérieur à celui des volailles industrielles, et la baisse du pouvoir d'achat produit une baisse des ventes de cette volaille.

Monsieur CAZIN indique que des zones d'activités sont réalisées dans des terrains pentus, ce qui peut entraîner des surcoûts d'aménagement.

Monsieur LESAFFRE préfère néanmoins que la Collectivité supporte ce surcoût d'aménagement plutôt que de prendre des terres fertiles à l'agriculture.

Il est posé la question du rôle de la SAFER.

Monsieur FLAHAUT regrette que les communes ne soient pas égales face à la préemption puisque une commune ne disposant pas d'un PLU ne peut pas préempter pour une réserve foncière.

Monsieur BAILLY souligne que l'ensemble des communes de la communauté de communes de Marquise dispose de PLU depuis déjà plusieurs années. Il pense que les secteurs de Desvres et de Samer ont un réel retard en la matière qu'il y a lieu de combler.

Monsieur DELBECQ adhère à ces propos, et souligne que les communes ont besoin d'un document d'urbanisme, le SCOT les aidera en définissant des principes, mais il faut derrière qu'il y ait des PLU.

Monsieur FACQ souligne que l'ordre logique consisterait à réaliser des SCOT puis des PLU qui sont compatibles avec ce SCOT, mais rien n'empêche de faire en parallèle des PLU et des SCOT.

Monsieur BAILLY souligne qu'il a eu des difficultés pour obtenir dans son PLU des zones d'activités. Il souligne également qu'il a prévu une zone d'habitat de 80 parcelles de 450 m² à 90€ dans le cadre d'un lotissement communal.

Monsieur FACQ souligne qu'en effet dès lors qu'il n'y a pas de SCOT, les zones d'activités sont appréciées au niveau de la commune, et par conséquent cela minore les possibilités de réaliser des zones d'une certaine consistante.

Quant il y a un SCOT qui indique qu'il est prioritaire de réaliser une zone à Samer plutôt que dans toutes les autres communes de la communauté de communes, on peut alors envisager qu'il y ait une zone plus importante dans la commune centre de la communauté de communes.

Monsieur LESAFFRE pense, en guise de première conclusion, que chacun est sensible à la nécessité du maintien de la surface agricole et au souci d'éviter de prendre pour l'urbanisation les terres les plus fertiles.

Il indique que les collectivités locales ont besoin d'outils pour faire face à ce maintien de l'agriculture, et notamment les documents d'urbanisme. Les services de l'Etat doivent remplir leur rôle sur ce qui est possible et ce qui ne l'est pas.

Monsieur CAZIN indique que dans le cadre des regroupements d'exploitation, il y aura peut être déprises de certaines terres, celles qui seront les plus distantes du cœur de l'exploitation, il faut donc y penser dès maintenant.

Monsieur FACQ indique que l'agriculture pose également un enjeu touristique et que cela est source de diversification pour les exploitations.

Madame CAGNARD indique qu'il y a des moyens juridiques de préserver les prairies. Par contre, il faut également veiller à préserver les haies.

Monsieur DELBECQ souligne que cela peut faire l'objet de préconisations dans le SCOT. Il indique également l'expérience de la communauté de communes de Marquise où il y a un recensement des haies à l'occasion de chaque PLU.

Monsieur PÉCRON souligne qu'il faut également entretenir ces haies.

Il est précisé à Monsieur PENIGUEL que ce n'est pas la population qui va beaucoup augmenter mais par contre, c'est le nombre des ménages qui va croître.

Monsieur HARLÉ se demande s'il n'y aura pas moins de demandes de constructions à la campagne compte tenu des restrictions bancaires.

Monsieur PÉNIGUEL rappelle qu'il a créé dans sa commune la possibilité d'imposer le logement vacant, celles-ci sont alors sujettes à la taxe d'habitation. Cela a entraîné des relocations ou des ventes.

Monsieur CAZIN se demande s'il ne pourrait pas être réservées des zones à proximité des grands axes pour construire des logements.

Madame GUÉRY souligne de nouveau que les zones d'activités consomment beaucoup de terrains.

Monsieur PLOUVIN indique qu'en matière de zones d'activités, il n'y a pas de consommations immédiates de l'ensemble des terrains, certains sont exploités de manière précaire parce que les terrains sont acquis mais il y en a aussi qui continuent à être exploités normalement parce qu'ils n'ont pas encore été acquis par l'aménageur de la zone.

Monsieur DELBECQ indique que le SCOT prévoira vraisemblablement de limiter les hameaux, de renforcer la construction autour des bourgs centre.

Monsieur MAILLARD fait état des inconvénients pour les agriculteurs en raison des distances obligatoires à respecter pour les établissements classés, ce qui les amène parfois à construire leur étable de manière un peu éloignée de leur habitation.

Après ce large tour d'horizon, Monsieur LESAFFRE clôt le débat et souligne que celui-ci a été d'une grande intensité.

Étaient présents :

Mesdames :

Murielle DELATTRE	Commune de Saint-Etienne-au-Mont
Anne GUERY	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
Axelle CAGNARD-TRIPLET	Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale
Jeanne KOSTRZ	Agence Boulogne-Développement

Messieurs

Jean-Loup LESAFFRE	Président du groupe de travail – Communauté d'agglomération du Boulonnais
David FLAHAUT	Commune de Senlecques
Henri MAILLARD	Commune de Lacres
Christian FOURCROY	Commune d'Equihen-Plage
Claude BAILLY	Communauté de Communes de Samer et Environs
Gérard PECRON	Commune de Desvres
Christian PENIGUEL	Communeq de Doudeauville
Christian HARLE	Commune de Verlincthun
André LELEU	Commune de Lottinghen
Jean FIEVET	Commune de Camiers
Jean-Pierre DESCHARLES	Commune de Camiers
Emmanuel BACKE-DELIGNIERES	Commune de Camiers
Gérard FACQ	Direction Départementale de l'Équipement
Thierry CAZIN	GRDA du Boulonnais
Alain BONTEMPS	Chambre des Métiers
Olivier COPPIN	Communauté d'agglomération du Boulonnais
Franck LAPLACE	Communauté d'agglomération du Boulonnais
Olivier DELBECQ	Agence Boulogne-Développement
Jean-Marc PLOUVIN	Syndicat Mixte du SCOT